

- Rentrée 2020 -
Informations aux parents

• Horaires :

	8h30 à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 16h30	18h
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Enseignement <i>(ouverture à 8h20)</i>	Pause méridienne	Enseignement <i>(ouverture à 13h20)</i>	Sortie d'étude

• Cantine :

Le système d'inscription à la restauration scolaire a été modifié l'année dernière. L'inscription doit être effectuée via le planning d'inscription disponible en mairie et mairie annexe.

Aucun enfant inscrit à la cantine **ne pourra rentrer chez lui le midi** sauf :

- S'il apporte **un mot écrit et signé** de ses parents ou responsables légaux.
- S'il est exclu par décision de la Mairie.

• Etude surveillée :

- 16h30-17h : temps récréatif (les enfants doivent apporter leur goûter).
- 17h-18h : temps de travail.
- **Aucun enfant ne pourra s'absenter durant l'étude, sans un mot écrit, signé par les parents ou les responsables légaux.**

• Absences :

Elles doivent être justifiées par **un mot écrit des parents**. Dans le cas d'une absence prolongée (supérieure à 2 jours), il vous sera demandé un justificatif médical.

En aucun cas un enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école pendant les heures de classe.

➤ Je vous demande de prendre connaissance du **protocole COVID19** dans le cahier de liaison de votre enfant.

• Assurance :

Il est fortement conseillé d'assurer son enfant pour les dommages qu'il peut causer aux autres (responsabilité civile), mais aussi pour ceux qu'il peut se causer à lui-même (individuelle accidents).

Une copie de l'attestation d'assurance devra être remise à l'école.

• Direction et actes administratifs :

Vous pouvez demander l'édition d'un document administratif par simple demande écrite dans le cahier de liaison de votre enfant. Le directeur de l'école est disponible tous les jours et certains soirs de la semaine pour vous recevoir sur rendez-vous. Etant parfois retenu en réunion, n'hésitez pas à utiliser le répondeur de l'école.

- Cahier de liaison :

Ce cahier servira de cahier de liaison entre l'école et la maison. Il devra être tous les jours dans le cartable de votre enfant. Il vous communiquera les événements et les dates importants de la vie scolaire. **Merci de le signer à chaque nouveau mot.**

N'hésitez pas à l'utiliser pour toute interrogation, demande de rendez-vous ou justification d'absence.

- Vacances scolaires :

L'Académie de ROUEN se trouve en zone B.

RENTREE : mardi 1er septembre 2020.

TOUSSAINT : du 17 octobre au 2 novembre 2020.

NOEL : du 19 décembre 2020 au 4 janvier 2021.

HIVER : du 20 février au 8 mars 2021.

PRINTEMPS : du 24 avril au 10 mai 2021.

ETE : à partir du 7 juillet 2021.

Attention : l'école sera fermée le jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 2021.

- Coopérative :

Une participation financière à la vie de la classe est demandée aux familles par le biais de la coopérative scolaire soit :

- 15 euros si vous avez un enfant à l'école élémentaire MICHELET ;
- 13 euros par enfant si vous avez deux enfants à l'école élémentaire MICHELET ;
- 11 euros par enfant si vous avez trois enfants (ou plus) à l'école élémentaire MICHELET.

Cet argent est utilisé dans chaque classe pour l'achat de matériel de travaux manuels et pour payer les entrées aux expositions ou spectacles divers.

Une participation pour un éventuel voyage scolaire de fin d'année vous sera demandée en complément si nécessaire.

Bonne année scolaire,

Cordialement,

M. GAMAIN

Le directeur de l'école

✂-----

Je soussigné(e)

Responsable de l'enfant.....

En classe de

- déclare avoir pris connaissance de la note de rentrée.
- règle la somme de..... pour payer la coopérative.

Date :

Signature des parents :

A rendre au plus tard le LUNDI 14 SEPTEMBRE 2020

- Merci -